



FAITS SAILLANTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN Novembre 2007

VIRAGE VERT

Grâce à une subvention de la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil de la Ville de Saint-Quentin, entreprendra au cours des prochains mois, le processus du *Virage vert*. Ce concept, de plus en plus répandu, vise à ce que Saint-Quentin et la région devienne une collectivité viable, soit en bonne santé économique, sociale et environnementale. Comment? En utilisant mieux ses ressources, en générant le moins de déchets possible, en fournissant des services qui respectent la capacité de charge de ses ressources naturelles (sol, eau et air). Afin de déterminer la vision que la communauté souhaite se doter, **une première consultation publique – sous forme d’atelier - est prévue le 20 novembre prochain, à compter de 19h, à la salle du Conseil municipal.** Bienvenue à tous!

ÉNERGIE ÉOLIENNE

On parle de plus en plus dans les médias de l'énergie éolienne. Certaines municipalités de la province ont déjà débuté l'étude d'un parc éolien et la Ville de Saint-Quentin suit ce dossier de près car un tel projet peut représenter une source de revenu municipal. **Une mise en garde est adressée aux municipalités relativement aux compagnies externes qui sont à la recherche de propriétés modèles.** Le Conseil municipal invite donc la population de la région à demeurer prudent dans ce dossier et de vérifier au préalable tous les enjeux et facteurs reliés à cette nouvelle forme d'énergie.

FÊTES DU CENTENAIRE

Parmi les activités des fêtes du centenaire de Saint-Quentin **prévues du 1er au 5 juillet 2010**, le comité prévoit la publication d'un livre des histoires des familles de Saint-Quentin. **L'invitation est donc lancée aux familles à rédiger leur histoire (du premier arrivant à aujourd'hui).** Pour information : **Lionel Castonguay (235-3155) ou Suzanne Coulombe (235-2425).** Visitez le site web de la Ville : www.saintquentin.nb.ca. (lien : *actualités*)

BRUITS CAUSÉS PAR LES VÉHICULES

Le Conseil municipal demande la collaboration des conducteurs de véhicules utilitaires et des propriétaires des entreprises de camionnage afin de faire preuve de sécurité sur la rue Canada et dans les rues secondaires. L'utilisation du **frein moteur n'est pas autorisée à l'intérieur des limites de même que les silencieux modifiés** (straight pipe). Les **routes provinciales** (rues Canada et Mgr Martin-Est) de même que les **rues d'accès secondaires** (rues Martel, Guimond et Industrielle) **doivent être empruntées en premier lieu par les conducteurs de véhicules utilitaires.** La vitesse doit être respectée sur la rue Canada, et par les conducteurs de véhicules utilitaires et par les automobilistes. La GRC a l'intention de renforcer les dispositions de la Loi sur les véhicules à moteur relativement à l'utilisation abusive des freins moteurs. Le Conseil demande donc la collaboration de chacun afin d'éviter des contraventions inutiles et de maintenir un niveau de sécurité acceptable dans notre Ville, sur la rue Canada et dans toutes les autres rues municipales. Les plaintes reliées à la Loi sur les véhicules à moteur peuvent être rapportées auprès de la **GRC au 235-2149 ou au numéro 1-888-506-1472 après les heures de bureau.**

AMENDEMENT À L'ARRÊTÉ DE ZONAGE

Le Conseil municipal a l'intention de modifier l'**arrêté de zonage no 27-2002** de la Ville de Saint-Quentin afin de permettre, d'une part, une habitation unifamiliale, bifamiliale ou multifamiliale et une maison de chambre ou une pension, dans la zone institutionnelle et d'autre part, les affiches-annonces (les affiches en forme de « A ») dans les zones commerciales et industrielles. **Une réunion publique de l'étude des commentaires et objections au projet aura lieu le 13 novembre 2007 à 19h, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.**

BAC DE RECYCLAGE POUR MÉTAUX

Un bac de recyclage pour métaux est maintenant disponible au garage municipal. **Seuls les objets entièrement en métal** peuvent être déposés dans le bac. La collaboration des gens est demandée.

SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES

Le contractant responsable du service de collecte des ordures dans la région de Saint-Quentin, Gilles Bossé Construction Ltée, désire aviser la population que les **bacs à ordure** en plastique avec couvercle intégré (IPL – de couleur verte pour la plupart) ont une garantie de 5 ans et une vie utile de 10 ans. Si, lors de la cueillette des déchets, les bacs de plus de 10 ans sont endommagés, ils ne pourront être remplacés par le contractant.

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

La Ville désire rappeler une fois de plus à tous les résidents qu'en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur la voirie, **il est interdit de pousser de la neige** sur les rues municipales, les trottoirs et dans les fossés et de transporter de la neige de l'autre côté de la rue. Le contractant ne bloque pas volontairement les entrées privées durant le déneigement mais il doit déblayer les rues et les trottoirs. Il est donc possible qu'il pousse de la neige dans votre entrée et sur votre propriété. Le surplus de neige accumulé par le véhicule de déblaiement dans l'entrée de chaque résidence doit être ramassé par le propriétaire. Des avis téléphoniques et écrits seront adressés aux propriétaires concernés puisqu'il s'agit d'une infraction à la Loi sur la voirie. Il y va de même pour les **commerçants de la rue Canada** dont les contractants privés poussent la neige en butte sur l'accotement, causant des obstructions importantes. Cette pratique fera l'objet d'avis verbal et écrit. Si chacun veille à ramasser sa «propre» neige, aucune plainte ne sera signalée. Enfin, nous demandons aux résidents durant la saison hivernale, de faire preuve de bonne collaboration et de respect envers chacun-e, que ce soit lors du déblaiement de votre propriété ou lors des travaux de déblaiement général par le contractant. Le service de déblaiement de la neige est assuré par le contractant Denis Banville Excavation. Afin de faciliter son travail lorsqu'il effectue le déblaiement, veuillez s'il-vous-plaît, ne pas stationner des véhicules le long des rues principales et secondaires entre 21h et minuit, et ceci, jusqu'au 30 avril 2008. De plus, le déneigement du trottoir de la rue Canada sud (de la rue Industrielle à l'hôpital), sera effectué à la fin des chutes de neige, dans le but d'assurer une meilleure qualité de service en raison de la largeur de l'accotement à cet endroit qui est réduite de plus ou moins 3 pieds. Pour toute question concernant le service de déblaiement de la neige, communiquer avec **M. Roger Cyr au 235-2425 ou directement auprès du contractant, M. Denis Banville au 235-3439.**

DIVERS

La date des prochaines élections municipales est maintenant connue : **12 mai 2008**. Le ministère des Gouvernements locaux publiera dans les journaux les avis officiels quelques mois à l'avance.

Le Conseil municipal est à **la recherche d'un candidat-e** afin de siéger au sein du **comité aviseur en matière d'urbanisme** pour un mandat de trois ans. Pour information: 235-2425.

Visitez le site web de la Ville pour l'horaire des réunions du Conseil au **www.saintquentin.nb.ca**. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer à l'Hôtel de Ville au numéro **235-2425**, l'équipe municipale se fera plaisir de vous renseigner. Bonne saison automnale à chacun et à chacune d'entre vous!